

Dans la baie de Chesapeake devant la rivière de York abord du souverain  
le 24. 8. 1781.

Yay reçu mon tres cher pere une de vos lettres de 15 de ce mois qui est l'unique  
que j'aye reçue depuis notre départ de Brest datée du 22 avril; par laquelle  
vous me demandez que vous m'aviez envoyé des paquets ~~dans~~ contenant des lettres  
que le ministre vous avoit écrit à mon égard et que je n'ay point reçus à  
Brest: peut être que la résolution qui est arrivée à la Martinique depuis que nous  
en sommes partis et qui ya laissé beau coup de paquets et lettres pour l'armée, pouvait  
elle en avoir apporté pour moy qui alors ce que jevois me seroit parvenus  
trop tard: j'eden y recevoir mon brevet de lieutenant de frégatte ad interim  
que j'attends avec impatience; car j'ay la douleur de voir une de mes canonnades  
qui ya moins de tems qui est au service que moy, qui étoit volontaire comme  
moy à notre arrivée à Brest; il a fait la campagne sur une corvette et  
n'a point été exposé au combat comme moy; à notre départ de Brest pour  
la même campagne que ja fais il a été fait lieutenant de frégatte avec  
promotion d'être fait Capitaine du Brutot au retour (il n'a point eu de  
combat comme je l'ay vu). outre cela abord du souverain un très jeune  
garde de la Marine de 15 ou 16 ans qui ne connaît enor aucunes manœuvres d'un  
vaisseau ny nullement propre à commander un quart: C'attendu que ces M. M.  
ne s'occupent nullement du service et n'échignent beau coup de faire très peu de  
chose, voilà comme on récompense le Mérite) pour avoir été touché par un  
très petit éclat dans un combat de M<sup>r</sup> Degrassé qui ne l'a pas plus blesssé  
que je le suis actuellement, le Cap<sup>r</sup> Layant fait porter sur l'état des  
blessés à ce qu'il y a 8. à 10 jours par la promotion de M<sup>r</sup> Degrassé a apporté de  
Brest; le brevet d'enseigne auquel il ne s'attendoit pas et a passé sur le corps

de 100 gardes de la Marine, ou dit que toutes les grâces qui avoient été  
denunciées pour les officiers de l'armée de M<sup>r</sup> Deguichien avoient été  
accordées ; il se voit bien terrible que moy qui ne étoit, et qui n'étais  
de celle de M<sup>r</sup> Destaing, longtemps avant l'arrivée de M<sup>r</sup> Deguichien  
je me trouve sans grade. même d'après les bons certificats de mes chefor-  
tous les officiers qui étoient sur le Dauphin Royal ont eu des grâces. Alegue  
ma dit un officier qui y étoit avec moy et qui est actuellement l'escadre de  
M<sup>r</sup> Debarres et que luy et un autre aussi du Dauphin devoient recevoir  
leur croix à la Martinique arrivées par la résolue et mal dit qu'au de-  
nus la marade et moy nous devions recevoir nos brevets d'lieutenants de  
frégate aussi à la Martinique, je dis que cela soit vrai et qu'à notre  
arrivée j'en reçoive, vous devez pour le present le faire savoir soit que le Ministre  
ou M<sup>r</sup> Denoslimont par les mains duquel cela passe vous en ayoient  
prévenus; mais si cela n'étoit pas je vous prie de vouloir bien envoi  
représenter au ministre que nous avons le cœur à un combat. Cet je crois  
d'ailleur qu'après les nouvelles qu'il recevera de ce que je vous mande cy appres  
(si je n'ay pas il ne le sait je demande il ne se défaillera pas de me l'avouer  
tout de suite) car il est justement la peine que jay devoir avancer des gens  
qui ne se doutent pas du metier et qui ne font aucun service ou si par  
extraordinaire ils le font ce nest qu'à contre cœur il nest cependant point dit  
dans les ordonnances que des Renseignes ny gardes de la Marine ne feront point de  
service, ils doivent le faire comme les officiers auxiliaires, et tellement moy ils devront  
pour le distinguer le plus mieux que eux, lequel est le contraire icy  
j'interviens ma lettre dans mon message pour vous dire que le 26 juillet dans le moment où  
chez lequel le général Washington est arrivé estime, vient de tirer 21 coups de canon en  
bavant à la Toute du Roy de France.  
dans le moment il vient envoi d'en tirer 20 autres qui vont sûrement pour le congré-

et ensuite 3 autres Saluts de 18 et 20 coups de canon chaque pour les généraux  
des armes. — Il faut cependant que je continue ma lettre

Comme je vous avais mandé par une lettre écrite à la Mer au débarquement du  
canal de Bahama fairez route pour la nouvelle Angleterre pour donner du secours  
aux Américains qui étoient dans la plus grande détresse le 20 Août nous avons  
montré dans la baie de Chesapeake ayant dans nos rues 3000 et quelques 100 hommes  
de troupe que nous avons porté à Williamsburg ou étoit M<sup>r</sup>. De la fait avec  
les troupes Américaines. Cest moy qui ay fait cette corvée et qui l'ay mandé au  
châlonne pour ledébarquement avec un garde de la marine dans toutes les  
autres châlonnes il y avoit des lieutenants de Vau pour les commandes mais  
les M<sup>r</sup>. M<sup>r</sup>. Craignant la fatigue ne l'en tout pas touché jay demandé au  
capitaine de faire cette corvée il me la accordé nous étions au nombre de  
40 à 50 châlonnes) M<sup>r</sup>. De la faitte étant à la perte du Lord Cornualis  
commandant pour nous lors 6000 hommes de troupe négliés ayant déjà ravagé  
une grande partie de la Virginie; les troupes ayant commis vis avis les  
habitans des plus grandes horreurs et détruit la plus grande partie des  
familles; tout le long de la rivière de James où nous avons passé pour  
aller à Williamsburg nous n'avons vu que les plus grands désastres et des  
maisons brûlées; plus personne dans les maisons et arrivé à Williamsburg  
jai été témoin des horreurs qu'ils y avoient commises; jay vu quantité de  
cadavres ~~sur~~ sur la terre et dans des maisons des têtes d'hommes et  
d'enfants enfermés dans des armoires des feux mes perdus appr. Des  
arbres et le marais vis avis des enfants cloués après des portes et un autre trait  
plus barbare ils ont trouvé une femme prête à accoucher qu'ils ont ouvert.

et pris l'enfant qu'ils ont brisé à tout de la mer dans la bouche delaquelle  
ils ont mis un papier sur lequel estoit écrit: tu n'en auras plus de rebels.  
les chaloupes ont fait 15 jours dehors; pendant lequel temps nous avons eu  
plusieurs alertes nous avons fait le débarquement à 12 lieues de  
l'armée, notre armée a fait un combat le 5 juillet avec l'armée  
anglaise composée de 19 navires et commandée par l'ami al grove  
et notre armée de 24. il y a que la moitié des armes, depuis et d'autre  
qui ayent combatis, selon la relation des anglais ils disent que  
nous avons été maltraités mais qu'en d'ont été au moins plus, ce qui il y a  
de très certain il y a eu de leurs navires le terrible de 74 qui  
couloit bas decaun et qu'ils ont été obligés le lendemain du combat  
de bruler dans la nuit pour ne pas nous d'abandonner et leurs navires  
qui ont relâché à new-york q y sont faire maltraités et hors d'état  
de tenir la mer de tout. et tout en 30 hommes tués ou blessés, et nous  
81 blessés et 8 officiers blessés, un Cap. né détruit et 2 ou 3 autres officiers  
Lord cornwallis qui s'étoit réfugié à york avec 6500 hommes  
d'entre bonne troupe et 1500 marins et le reste de lors; s'est retranché  
Le general Washington et M<sup>r</sup> De rochambeau avec toute son  
artillerie n'ont pas tardé à le joindre & M<sup>r</sup> De la fayette a  
Williambourg, et s'est trouvé au nombre de 18000 hommes de troupes  
françaises, et le tout entre français et américains et milices ils étoient  
26000 hommes, et le tout avancé du côté de York, où Cornwallis avoit

Deja commençé à fortifier et pris les canons du Vau de So qui  
stoit dans la rivière de York il avoit la un Vau deur fregatte quelque  
couvettes et un coussy à prendre 30 batiments Mar chauds il adabord  
laine entreprendre un siège à l'intention de Mr. Washington  
etoit defaire un siège en regle ils se sont laine bon baide et  
canouner quelques tems et son intention estoit dépaner du côte de  
~~exodus~~ gloucester l'autre côte de la rivière de York avec un peu le  
meilleur desa troupe et avec la cavalerie qui y stoit commandée par  
M. telot pour écraser M<sup>r</sup> de choisy qui estoit là avec 1800 hommes  
et dela décamper à New York lorsqu'il fut obligé par le mauvais  
tems de rentrer à York le n'a été qu'à pres cette tentation qu'il a  
demandé à capituler nous n'avons pas perdu dans cette attaque  
250 à 300 hommes mais les anglais en ont du tout tuer que blessés 600 -  
et quelques malades je vous envoye la capitulation telle qu'elle a été  
demandée par Lord Cornwallis Si tous les détails de notre brûlante  
campagne n'étoient pas si volumineux je me ferrois un plaisir de  
vous les donner mais ce sera pour da fregatte d'apres celle ly nous  
donnes sur notre départ pour la Martinique nos exploits sur  
les côtes sont finis; ou avouer nous dire que de general greve  
étoit parti avec 25 Vaux et 4000 hommes avec 12 ou 14 brûlots  
pour venir nous trouver il peut venir nous le receverous très bien,

nous sommes 36 vainqueur et 10 sous la fregatte et corvette. mais je  
croy quil de gardera bien devenir nous chercher, je croy plutot  
qu'il va du cote de nos isles du vent ou nous n'avons point de  
vainqueur. mais je croy que nous ne tarderons pas ale faire  
car ou travail au rembarquement de nos 3500 hommes qui estoient  
avec M<sup>r</sup> de P. Simon, les anglais nous ont pris la fregatte le  
magicien ne cette fregatte a été prise par le van de chatau de so. ou  
67 canons apres un combat tres chaut et ce nest que lorsque la  
fregatte n'a plus que 5 canons de sa batterie a tirer et qu'elle  
avait 150 hommes sur le cancan qu'elle a amene, le van  
a été sur le point de l'abandonner. mais ce nest que la persuasion  
quil avait que cette fregatte avoit de l'argent a bord qui la engagé  
a la combattre plus long temps, effectivement elle en avoit un mais  
qu'elle avoit aussi laissé a boston. le pris de cela le van de  
l'agittaine et 2 de nos fregaties qui estoient au mouillage voyant le  
combat d'en haut des masts appareill erent mais le vent leurs ayant  
refusé et même manqué devant la douleur devoir de lever cette  
fregatte du leurs presence. mais deus le voyage dela nous elle  
au g lettre nous nous eussions bien dédommagés car nous leurs  
avons pris deux tres grandes fregaties la richemont sur la quelle  
de les est par ce que son Cap<sup>ne</sup> a change de fregatte. et la fregatte

L'ys toutes les deus portant du 12. Et plus iurez corvettes, et d'ailleur  
notre conquete ne doit pas étre dedaignee je croy que cela fera  
sensation en Europe, et auor plus en Anglettere, jusqu'à present  
nous l'avons assez contenus de notre Campagne, il faut esperer  
que cela yra de Mieux en Mieux, nous avons dégagé les amis quais,  
d'un cruel fardeau.

Mesieurs de L'aurun, de lafayette, de castries fils, et  
Rochefoucauld lez partent pour France et vont au rooer la  
nouvelle je croy que vous la saurez peut de temps apres le Ministre

Dans la lettre que jay reue ces jours passé vous me demandé  
si je nay point pris vos pistolets anglais; non je ne les ay pas  
touchez, je me proposois seulement lors que j'avois pris avoir le  
plaisir d'aller vous voir de vous demander deux à coups —  
qui pourroient metre util.

D'chein mon tres cher pere je vous embrasse, mamere  
mes freres et soeurs et je ne puis leurs écrire actuellement. ils vendront  
bien ne mieu pas Icaron Mauvais gré et suis avec respect.

Notre tres humble et tres  
obeissant fils *W. Demagnac*,  
Prin des chors de ma part si vous voulez bien  
aux personnes qui pensent envoi amoy et qui veulent bien  
l'interesser a le qui me regarde.

# Articles de la Capitulation.

faite entre Son Excellence le général Washington commandant en chef les forces combinées de l'amerique et de france. Son Excellence le Comte de Rochefoucault lieutenant general des armes du Roy de france grand croix de l'ordre Royal et Militaire de St. Louis. Commandant les troupes auxiliaires de sa Majesté tres chrestienne en amerique; et Son Excellence le Comte de grasse lieutenant general des armes navales de la Majesté tres chrestienne Commandant de l'ordre Royal et Militaire de St. Louis Commandant le chef l'armée Navale de france dans la baie de Chesapeake d'une part.

Et le tres honorable Comte Cornwallis Lieutenant general des forces de sa Majesté Britanique Commandant des garnisons de York et de Gloucester; et Thomas Symonds Ensign Commandant les forces navales de la Majesté Britanique dans la Rivière D'York en Virginie de l'autre part.

## Article premier.

Les garnisons D'York et de Gloucester  
y compris les officiers et matelots des  
vaisseaux de la Majesté Britanique ainsi  
que tous autres marins se rendront.  
que tous autres marins se rendront.

L'une a un détachement d'infanterie  
ameriquaine l'autre a un détachement  
de grenadiers français.  
la garnison D'York marchera jus  
qu'à un endroit dont il sera convenu  
combines de l'amerique et de la france; en avant des postes d'arme au bras  
des troupes seront prisonniers d'Etat les drapeaux dans leur état et le  
uis. toute la marine sera prisonnière tambours battant une Marche soit  
de l'armée Navale de la Majesté tres anglaise soit almanada. ils mettront  
leur arme et retourneront à leurs

## 2<sup>e</sup>. Article.

camp ou ils resteront jusqu'à ce qu'on  
les fasse partie pour le lieu de

l'artillerie, les armes, et l'habillement  
le tresor militaire et les magasins publics de Gloucester seront livrés assur  
de toute espèce quelconque seront tenus ades détachements de troupes françaises,  
sans aucune dépréciation aux chefs de et Ameriquaines envoyées pour  
différents détachements, appointés pour l'en empêcher. la garnison sortira  
les recevoir.

## 3<sup>e</sup>. Article.

a 3. hrs apres midi. la cavallerie

aura l'épreuve des trompettes  
Onjord'hui midi les 2 redoutes, sur le boutonnes, et l'infanterie défilera  
flanc gauche D'York. seront livrées, comme celle D'York, ils retourneront à leurs logements  
jusqu'à ce qu'ils s'ayent entièrement égaux.

#### 4<sup>e</sup> Article

les officiers garderont leurs épées; les officiers et soldats conserveront leurs propriétés particulières de toutes sortes, au même parti de leurs bagages ni papiers ne pourront jamais être assujettis à être recherchés ny suspectés. Le bagage et les papiers des officiers pris pendant le siège leur seront aussi conservés, il est sous entendu que la propriété des habitans de cet état qui se trouveront les mains de la garnison d'une manière visible peut-être reclamée.

#### 5<sup>e</sup> Article

Les soldats resteront soit en Virginie, département civil de l'armée et soit en Maryland, soit en Pensylvanie et resteront par régiment. De la marine tout dans ces trois états. On donnera des passeports autant qu'il sera possible ils auront pour aller porter ces deux auxquels les mêmes rations qui sont accordées aux soldats aux services de l'armée.

un officier supérieur de chaque

nation anglaise, austrie et

française, et d'autres officiers sur leurs lettres, les officiers auront la permission de

parole dans la proportion d'un par

centaine de soldats au plus d'eux comme

50 hommes auront la liberté de

resider auprès de leur régiment et de

les visiter souvent, et de témoigner

de leur traitement. Les officiers

receveront et leur distribueront

l'habillement et les autres choses

nécessaires; on accordera des

passeports pour cela quand ils

seront demandés.

#### 6<sup>e</sup> Article

Le général, les employés civils et les autres officiers qui ne seront pas employés comme il est dit dans l'article

cy dessus qui le désireront, auront la permission d'aller à New York ou

à tout autre port de l'Amérique maintenant cula possession des forces Accorde.

anglaises à leur option. Le Comité de grande leur donnera les vêtements nécessaires pour les porter à New York dans 10 jours à compter de la présente date.

Coume me parle monsieur il demeureront dans un endroit touton-

couviend्र jusqu'à le qu'ils s'embarquent. Les officiers du

article. On donnera des passeports

autant qu'il sera possible ils auront pour aller porter ces deux auxquels

les mêmes rations qui sont accordées aux soldats aux services de l'armée.

7<sup>e</sup> Article.

garden des soldats au plus d'eux comme domestiques selon ce qu'il se pratique

ordinairement dans le service;

les domestiques qui ne sont pas soldats ne seront pas regardés

comme prisonniers et pourront aller avec leurs Maîtres.

y.

Accorde.

8<sup>e</sup> Article.

la bannette, Roupe de guerre  
sera Equipee et Commandee par son Cap<sup>n</sup> et son equipage; et laissee entierement a la disposition du lord Cornwallis du moment que la capitulation sera signee, elle recevra a bord une aide de camp pour porter les depeches,

Accorde<sup>e</sup>, au ch<sup>r</sup> Henry Clinton, les soldats qu'il jugera a propos d'envoyer a New-York pourront partir sans etre Inquiets, quand les depeches seront prêtes, sa

Seigneurie Seugage devant Cote que le Vau sera rendu a l'ordre du Comte Soldats et des chirurgiens, quand ils de grane, s'il echappe aux dangers de la Mer; qu'il n'emportera aucun blessé; cette depeche sera aux frais des effets publics qui on tiendra compte du public.

De ceux de l'équipage ou des soldats passagers, qui manqueront quand on le rendra.

9<sup>e</sup> Article

Les Marchands conserveront leurs biens propres et auront l'espace de 3 mois de temps d'espaces de leur effet pour en disposer ou l'emporter; ils ne qui avoient été mises abord pour leur mal droit auront point considerés comme fait le premier et seront considérés comme prisonniers de guerre.

10<sup>e</sup> Article.

10<sup>e</sup> Des habitans des différentes parties de ce pays, cy apres, dans York, ou ne peut convenir a cet endroit, ne feront point punis pour avoir joint l'armé anglaise. —

11<sup>e</sup> Article

Ou fourrira des hopitaux pour les Malades et blessés; ils feront soignez par leurs propres chirurgiens sur leur parole et ou leur fourrira des medecines et des provisions des hopitaux Ameriquains.

11<sup>e</sup> Des magasins des hopitaux qui sont a present dans York et Gloucester seront gardés pour l'usage des malades et blessés. On accordera des transports pour leur procurer d'autres provisions de necessaires, selon que l'acquisition sera faite, ou fournie des hopitaux pour les malades et blessés des deux garnisons.

12<sup>e</sup> Article

Ou fournira des chariots pour porter les bagages des officiers restant avec les le Vau, sera rendu a l'ordre du Comte Soldats et des chirurgiens, quand ils chariots s'il est de grane, s'il echappe aux dangers de la Mer; qu'il n'emportera aucun blessé; cette depeche sera aux frais des effets publics qui on tiendra compte du public.

De ceux de l'équipage ou des soldats passagers, qui manqueront quand on le rendra.

13<sup>e</sup> Article

Les Vaisseaux et batteaux dans les deux ports avec toutes leurs propriétés, canons, armes, feront livrés dans l'état où ils sont à un officier de la Marine qui sera appointé pour cela, ou débarquées au par avant les propriétés des particuliers, qui avoient été mises abord pour leur mal droit. Feront point considerés comme juste peult de siège.

14<sup>e</sup> Article

Ou ne violera aucun article de la capitulation sous peine de repprêchelle, s'il y a quelque expression douteuse elle sera interprétée selon le sens et l'état des Mots.

Fait a York le 19. 8. An 1781. Signé Thomas Symous, sur l'original entre les mains du general Washington.